

La mise en place se poursuit

Autor(en): **Mathey, René**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **53 (2006)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-370332>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



RAPPORT ANNUEL DE LA SÉCURITÉ CIVILE GENEVOISE (SCG)

La mise en place se poursuit

Faire le point sur la mise en place du concept de Protection de la population, de la régionalisation et de la restructuration des régions du canton ont constitué le plat de résistance de ce rapport. Emotion aussi pour la dernière prestation lors d'un tel rapport de la présidente du département Micheline Spoerri. Avant la partie officielle, les participants ont entendu un exposé de Jean-Pierre Vernet, coordinateur national à Swisstransplant, intitulé: «D'une vie à l'autre».

RENÉ MATHEY

Dans son exposé sur la transplantation d'organes, Jean-Pierre Vernet a mis tout d'abord l'accent sur le manque d'organes! Paradoxe? Pas vraiment. Selon des sondages pratiqués en Suisse, 8 personnes sur 10 se prononcent en faveur du don d'organes, alors que seulement 1 sur 10 possède une carte de donneur. De plus, et contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, la plupart des transplantations se font du vivant du donneur et la plus courante est celle de la greffe du rein.

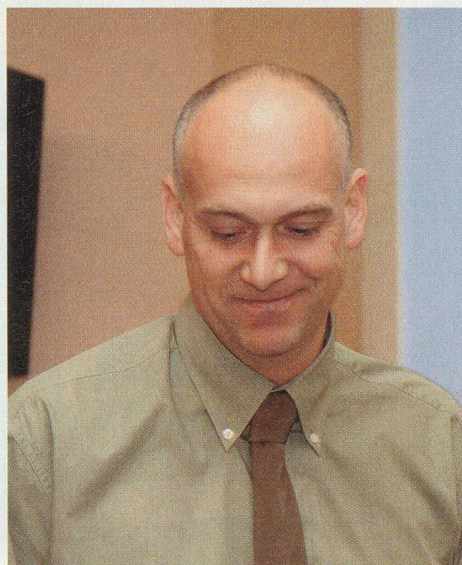
Sur le plan juridique, un projet de loi est actuellement en élaboration, notamment pour régler toute la problématique du prélèvement d'un ou plusieurs organes sur une personne décédée. Dans certains cantons, le consentement du donneur ou de ses proches est présumé, alors que dans d'autres, cet accord doit être expressément obtenu.

Sans entrer dans les détails, il faut savoir que de nombreuses personnes sont à ce jour dans l'attente d'une transplantation d'organe. Lorsqu'il s'agit d'organes vitaux comme le cœur, le foie ou les poumons, leur qualité et leur espérance de vie diminuent de jour en jour car elles ne peuvent être sauvées que par le don d'organes. Finalement, le message à retenir est le fait que chacun d'entre nous pourrait se retrouver un jour dans cette situation d'attente. Pour Jean-Pierre Vernet, il est donc temps d'agir, par exemple, en remplissant la carte de donneur et de la porter sur soi. De plus, si l'on ne désire pas donner l'un ou l'autre de ses organes, il suffit simplement de le mentionner sur la carte. Il faut aussi savoir que l'on peut revenir à n'importe quel moment sur cet engagement, d'autant que le nom d'un donneur éventuel n'est enregistré dans aucun fichier. Il suffit de détruire la carte.

Pour en savoir plus, et surtout parce que notre pays manque cruellement de donneurs, consultez www.swisstransplant.org.

Le rapport du directeur de la SCG

Il y a un an, Philippe Wassmer informait chacun que suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile, la Sécurité civile avait été copieuse dans ses réflexions



Jean-Pierre Vernet (Swisstransplant).

comme dans ses propositions. De plus, à ce moment-là, les groupes de travail de mise en œuvre de la protection civile XXI planchaient sur l'évolution nécessaire des structures participant ainsi activement à la mise en place de

la nouvelle organisation de la protection civile dans le canton. Dans ce cadre, un séminaire d'une semaine a également permis de synthétiser l'essentiel des réflexions issues des groupes de travail précités.

Dans la continuité de ces travaux, une des principales tâches a été de proposer le texte d'une nouvelle loi cantonale d'application de la loi fédérale en matière de protection civile, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2004.

Du côté des services du feu, la nouvelle organisation «Sapeur-pompier XXI» est mise en pratique depuis le 1^{er} décembre 2004 dans l'arrondissement Arve et Lac, secteur dans lequel la totalité des concepts présentés préalablement à la Sécurité civile avaient été évalués.

Les premières expériences ont conduit le comité de projet «Sapeurs-pompiers XXI» à rédiger et transmettre un rapport aux autorités politiques. Ce document a été adressé à la présidente du DJPS, au président de l'Association des communes genevoises, ainsi qu'au magistrat en charge de la sécurité en ville de Genève.

Aujourd'hui, le comité de l'Association des communes genevoises a pris connaissance avec intérêt de ce rapport intermédiaire et relevé l'appréciation positive formulée par les intervenants. Pour compléter cette évaluation, le comité de l'ACG a chargé son Secrétariat général de récolter les avis des exécutifs des communes concernées.

Du côté de la PCi

Comme prévu, les effectifs de la protection civile continuent à diminuer puisque avec 6629 astreints ou volontaires instruits, dont 75 femmes, nous constatons une diminution de 1516 personnes par rapport à l'année passée. L'effectif estimé pour Genève, dans le cadre de la PCi XXI, est d'environ 5000 personnes.



Un chaleureux au-revoir à Micheline Spoerri, conseillère d'Etat.



Le rapport annuel réunit les chefs ORPC et les Sapeurs-pompiers.

Les activités dans les OPC/ORPC (rapports, cours préparatoires pour les cadres et cours de répétition) se sont poursuivies en conformité des directives cantonales synthétisées dans le document «Activités 2005» en main de tous les chefs de corps.

Les OPC/ORPC ont mis à jour leur tableau des effectifs sur la base des données «Effectifs réglementaires» fournies par le Détachement des opérations.

Le groupe Gipsy a suivi un cours d'une journée ayant pour thème «Le stress des intervenants sur un lieu de sinistre».

L'organisation CIRCA (Centre d'information et renseignements de la cellule accueil) qui comprend aujourd'hui principalement des volontaires de la section assistance et quelques personnes extérieures a participé à un exercice d'alarme avec la cellule accueil du plan OSIRIS. A ce jour, 25 personnes font partie de ce groupe et sont équipées d'alarme individuelle (pager).

Interventions et engagements divers

Suite aux intempéries qui ont frappé notre pays en août 2005, provoquant d'importants dégâts notamment en Suisse centrale et dans

le canton de Berne, Genève a proposé son aide à la commune bernoise de Brienz.

C'est ainsi que deux détachements de volontaires, issus des organisations de protection civile communales, ont été engagés dans la région susmentionnée du 2 au 14 octobre 2005, pour des missions de déblaiement dans les zones sinistrées.

Composés d'une cinquantaine d'astreints et intervenants, ils ont travaillé chacun pendant une semaine de manière intégrée dans l'organisation de secours globale conduite par le canton de Berne.

A Genève, les Organisations de PCI «Champagne», «Lac» et «Valavran» sont également intervenues lors des fortes intempéries qui ont sévi en juillet dernier.

Les sapeurs-pompiers

Pour l'ensemble du canton, l'effectif comptabilisé des sapeurs-pompiers non permanents s'élève à 1746 femmes et hommes répartis dans 48 compagnies, soit 8 de plus qu'en 2004.

L'effectif des sapeurs-pompiers d'entreprises, respectivement les CFF, Champ-Dollon, les Cheneviers, Firmenich-Meyrin, Firmenich-

La-Plaine, Givaudan, les HUG et les Services industriels, est aujourd'hui de 315 personnes.

L'effectif actuel du Service d'incendie et de secours est quant à lui de 222 hommes et femmes. Ce chiffre comprend le personnel en uniforme, le personnel administratif et les sauveteurs du service ambulancier.

A ce jour, le total des engagements annoncés à la Sécurité civile par les corps de sapeurs-pompiers non permanents s'élevait à 1271.

Le SIS quant à lui a annoncé 9823 sorties de tous genres, y compris sauvetages et transports sanitaires.

Les vents violents qui ont soufflé sur Genève cet été expliquent ces chiffres importants.

Enfin, et pour 2006, il s'agira de finaliser la mise en œuvre de la protection civile XXI, notamment de l'organisation s'appuyant sur une nouvelle législation cantonale d'application de la législation fédérale.

Il s'agira aussi de prendre des décisions concernant le concept SP XXI définissant la répartition des compétences d'intervention entre les sapeurs-pompiers professionnels du SIS et les volontaires des communes.

CONCENTRATION SUR LES INTEMPÉRIES

Bilan annuel 2005 de la CENAL

OFPP. Pour la Centrale nationale d'alarme (CENAL) également un second semestre marqué par les intempéries. Après un premier semestre 2005 relativement calme, particulièrement sur le front des catastrophes naturelles, le nombre des événements annoncés à la CENAL a rapidement regagné le niveau des années précédentes. En effet, les intempéries suivies d'inondations catastrophiques du mois d'août dernier ont mis brusquement fin à cette période de répit. Pendant cinq jours, la CENAL est restée à pied d'œuvre 24 heures sur 24.

De janvier à juin 2005, 141 événements survenus en Suisse et à l'étranger ont été notifiés à la CENAL. Par la suite, 49 événements ont été signalés pour le seul mois de juillet. Avec un total de 216 alertes, le bilan du deuxième semestre est similaire à celui de la période correspondante des années précédentes (quelque 190 annonces). Au total, 357 événements ont donc été notifiés à la CENAL. Ce chiffre est toutefois très peu représentatif du travail fourni par le service d'astreinte et par les différentes unités de la CENAL. Les intempéries et inondations d'août 2005 apparaissent comme un événement isolé dans les statistiques, alors qu'elles ont mobilisé 30 personnes jour et nuit pendant cinq jours sans interruption. D'autres événements sont traités préventivement, si bien qu'ils ne sont parfois même pas enregistrés dans les statistiques. C'est le cas de l'incendie dévastateur du 11 décembre 2005, à Hemel/Hempstead (Grande-Bretagne), qui pouvait avoir des répercussions nocives jusque sur le continent.

En service 24 heures sur 24 pendant les intempéries

Le premier avis d'intempéries de Météo Suisse a été transmis par la CENAL le dimanche 21 août, vers midi. Pendant la nuit déjà, de premiers comptes rendus de la situation sont parvenus des cantons. Le lundi, à 6 h 30 du matin, la CENAL a constitué un centre de suivi de la situation. La CENAL et une partie de l'état-major du Conseil fédéral ont ensuite travaillé durant 5 jours non-stop en tant que centre d'information et de suivi de la situation. La CENAL a assuré le suivi coordonné de la situation au profit des organes de conduite, en collaboration avec les nombreux intervenants issus des cantons, de la Confédération, d'entreprises privées et de l'étranger. A

cet effet, des cartes et des comptes rendus de la situation générale en Suisse ont été établis sur la base des informations reçues ou systématiquement recherchées. La CENAL a dû en outre satisfaire à une multitude de besoins particuliers en matière de renseignements. Elle s'est ainsi chargée pour la Bundeswarnzentrale du Ministère de l'Intérieur de l'Autriche de clarifier la situation dans le Vorarlberg, le contact direct depuis Vienne étant temporairement coupé. Vers la fin de la semaine, la situation générale en Suisse s'était notablement stabilisée et l'aide à la conduite de la CENAL n'était plus indispensable. La CENAL a donc dissous le centre de suivi de la situation, le vendredi 25 août, à 15 heures. Par contre, les membres du service d'astreinte sont restés tout le week-end en état d'alerte renforcée.

Anticiper l'événement est un impératif

L'année dernière, la pollution observée à la surface des lacs de la Suisse centrale avait suscité des interrogations. Le canton de Schwyz s'était alors adressé à la CENAL pour lui demander si elle avait connaissance d'un événement pouvant être responsable de ce phénomène. Grâce aux modèles de dispersion météorologique, il a été possible de découvrir qu'un incendie dans un dépôt de munitions en Ukraine était à l'origine des infimes particules de métaux lourds. Les analyses effectuées par l'Office cantonal de l'environnement du canton de Schwyz ont permis de confirmer cette première hypothèse quelques semaines plus tard. C'est ce genre de problèmes que le service d'astreinte de la CENAL a voulu anticiper lors de l'incendie de décembre 2005 à Hemel/Hempstead. En collaboration avec MétéoSuisse, il a été possible de pronostiquer le trajet des énormes nuages de fumée et de suie et d'en conclure qu'il y avait fort peu de chances que la Suisse soit touchée.

Volume constant des alertes en provenance de l'étranger

Le rapport entre les événements survenus en Suisse et à l'étranger est resté pratiquement constant. Près des deux tiers des annonces ont concerné des événements qui se sont produits à l'étranger (241 sur les 357). La majeure partie étaient imputables aux centrales nucléaires et à des sources radioactives perdues, découvertes fortuitement, ou saisies. Quant aux événements qui ont eu lieu en Suisse, environ la moitié ont consisté en alertes météorologiques et avis de séismes. □

Et puis, pour terminer ce tour d'horizon, une planification de l'engagement «Eurofoot 2008» se justifie.

Le message des autorités

C'est avec dignité mais aussi un brin d'émotion que Micheline Spoerri a apporté les salutations du Conseil d'Etat. Revenant aussi brièvement sur l'évolution des catastrophes, elle a souligné combien il est important et nécessaire de se préparer et de se perfectionner dans le sens voulu par la Loi sur la protection de la population.

Micheline Spoerri a voulu aussi sensibiliser tout un chacun sur les dangers que peuvent représenter les menaces biologiques (souvent mises de côté) ainsi que celle que représente le trop fameux virus H5N1 auquel on ne peut s'empêcher de penser à propos d'éventuelles pandémies.

Tout en souhaitant que la SCG poursuive ses missions, elle en appelle à la responsabilité des autorités qui se doivent d'adapter en permanence les moyens alloués à la préservation des personnes et des biens. □

